Ce qui donne pour chaque maître en 1848 la somme de amprès des Commissaires d'Ecole et des Parents pour qu'ils fassent attention au caractère et à la capacité des généralement mauvais. C'est un pou plus de deux plastres par semaine, somme insuffisante jour payer une pension respectable. Un homme ordinaire de travail gagnera deux fois autant, et un bon artisan trois fuis.

Nous passons maintenant au rapport des Ecoles Norniales, en observant d'abord que, quelque importante que soit l'education des maîtres, et elle est certainement de la plus haute importance, l'argent dépensé pour cette éducation dans les écoles Normales, sera généralement perdu pour les Ecoles Communes, si on ne donne de meilleurs salaires aux maîtres; car, ceux-ci établiront des écoles privées, ou, ils embrasseront quelque autre carrière. Le temps et les dépenses faites pour leur éducation, ne seront pas perdues pour la communauté; mais elles seront perdues pour l'objet spécial que l'on avait en vue.

L'octroi de £1,500 pour la préparation des Ecoles Normales a cté dépensé, à quelques schellings près, de 1846 à 1849.

L'Octroi annuel de £1.500 pour salaires et dépense, et de £500 pour faciliter aux Elèves la fréquentation des écoles, joint à £109 reçus des Elèves, a été entierement dépensé, et £48 en sus, savoir :

Pour saluires, livres, services etc - £1.454 Aide any élèves

2,157

I Aucun homme doné de la moindre activité, ne demeu-

rera un seul jour instituteur des écoles communes, si ce n'est par nécessité. Il y a quelques Districts où les maitres sont mieux payés. Dans les districts de Home, Gore, et Niagura, l'hono aire moyen pour chaque école est de plus de £50 par année. Mais ceci ne fait que réduire les autres Districts à un plus bas niveau.

La concentration on la réduction du nombre des écoles obvierait considérablement à ce mal, sans augmentation de fardeau sur le peuple. Au lieu de 41 élèves. qui est le nombre moyen actuel-quoiqu'en réalité pas plus de 35 enfants ne frequentent habituellement chaque ecole, nous n'avons aucun donte qu'en maître convenable pourrait enseigner de 55 à 60 élèves, et leur rendre justice à tous. Le prix d'école actuel n'est que de 13; SI pour chaque élève par année-dont 5s Sd, ou 1s 5d par quertier, sont pavés directement par les parents Evidemment, il doit être fait une addition considérable au salaire des instituteurs, avant qu'un bon système d'éducation puisse fonctionner.

Le nombre d'élèves qui ont jusqu'ici fréquenté l'Ecole Normale est de 250,-et dans les deux dernières sessions semi-annuelles, il y cut 100 élèves à chaque terme.Le Rapport dit qu'on sait des préparatifs pour recevoir 300 élèves, ce que tons les amis de l'éducation apprendront avec plaisir. La grande importance, pour le Hant-Canada, du système des écoles communes, doit paraître manifeste par le fait qu'il n'y a dans la Province que 160 écoles privées et de grammaire, Académics et Collèges .- et que ces institutions sont frequentées par 4 405 élèves seulement;-ce qui donne un nombre moyen de 27.

L'enseignement des plus hautes branches d'éducation n'est encore parmi nous qu'à son commencement, -il n'y en a pas I sur 160 qui le reçoive. Néanmoins, nous devons nous réjouir des progrès qui commencent à se faire, et insister sans cesse sur la grande question d'où doit dépendre en si grande partie le bien être et la prospérite du pays.

Il serait aussi déraisonnable d'exiger d'un pays d'où tables spéciaux. l'on ne fait que d'enlever les arbres, qu'il montre un enpla poli et d'une banta culture intellectuelle, que de vouloir que notre Province fut converte de chemins-de fer, avant q te l'industrie de notre population ait amassé les capitanx nécessaires pour les construire. Mais. quiconque jette un coup d'wil sur nos statistiques, ne peut douter que nous ten lons rapidement à ce résultat désirable, malgré les découragements qui surviennent cocasionnellement.

Le Herald de Montréal, après quelques compliments à M. Ryerson, q i coïncident avec ceux qui se lisent

plus haut, s'exprime ainsi: " Nous sommes de cenx qui ont toujours sortement refusé de croire que nous sommes misérables.... Nous avons toujours déclaré que cette terre (du Camada) est une honne terre, sur laquelle ses habitants doivent se réjouir d'habiter. Il est vrai que nous avons souffert nos années de revers; nous en souffrons une maintenant; mais le Canada n'est pas ruiné, et il ne peut l'être. Au dans une telle conduite, et que les suggestions faites contraire, chaque rapport statistique que nous recevons montre que, en prenant pour point de comparaison des périodes d'une longueur raiso mable, nous faisons coustamment de nouveaux progrès en richesse matérielle. et dans ces preuves de civilisation qui accompagnent tenjours l'accroissement des richesses, créées par l'intelligence et l'industrie. Parmi ces indices de progrès intellectuel, aucun ne fait plus de plaisir que l'avancement rapide de l'éducation chez notre peuple.... Les chiffres parlent clairement; le progrès est évident et incontestable. Nous avons plus d'écoles, plus d'écoliers, une assistance plus assidue. plus de commodités, et plus d'argent payé pour les fins de l'éducation en 1848, qu'en 1847. Ce qu'il y a de plus satisfaisant encore. c'est que les sommes additionnelles ninsi dépensées, ont été exclusivement fournies par des cotisations volontaires. Par suite de l'application d'une somme considérable d'argent à l'établissement d'une école normale, le montant de l'octroi de la législature disponible pour le soutien des écoles communes, a été en 1848 de £1,259 au dessous de ce qu'il sut en 1847. Cependant l'esprit éclaire du peuple du Haut-Canada, loin de permettre que la cause de l'éducation en souffrit, le porta à augmenter d'au moins £8,470 le montant total paye comme salaire aux instituteurs. C'est-à-dire que la cotisation volontaire en 1848 excèda de £9,729 celle de 1847, et si l'on se reporte encore en arrière d'une année, on trouve que la cotisation de 1847 excède de £5,490 celle de 1846, Le montant total disponible pour le salaire des maîtres en 1847 etait de 77,599 ; et en 1848 de £86,

Le Herold s'ufflige ensuite de la chétive pitance que

J'on donne généralement aux muitres:

" Nous observons, dit-il, que sur 27 districts, qui ont | pendue, lundi dernier, par l'incendie de l'Hôtel Cyrus, | plat d'argent, et à été écroué.

fait rapport des émoluments de leurs instituteurs, il y en £27. Tout en félicitant la Province pour ses progrès dans a 11 où les salaires n'excèdent pas le chisse moyen de local, le Jury se réunit mercredi au Corps de Garde de l'éducation, vu que 18 par cent, sur la population totale | £50 par année ; et que sur 19 districts qui ont menti- la rue Notro-Dame. forme une proportion respectable, nous devous insister onne les gages des institutrices, 6 seulement peurent se glorifier de donner un salaire moyen excedant £30.Par conséquent, quand le salaire moyen n'excède pas telle instituteurs. La chétive allouance de £27 par maître, somme, beaucoup de maîtres doivent recevoir moins; il y est une preuve suffisante que l'enseignement doit être a quatre districts entiers où le salaire des maîtres n'ex- ges de fusils. cède pas £3S, et sept où celui des maitresses n'excède pas £25."

De l'année 1847 à 1848, le nombre moyen des enfants qui ont fréquenté les écoles s'est élevé de 31 à 40, pour chaque école dyrant l'été, et de 33 à 41 durant les mois de l'hiver.

Le rapport fait monter la population en âge d'aller à 'école dans le H. Canada, en 1848, à 241,102, ce qui constate une augmentation de 10,127 enfants sur l'année précèdente. (Il s'agit ici des enfants entre l'âge de 5 16 ans.) Le nombre total des enfants fréquentant actuellement les écoles, s'est accru de 5,910 depuis 1847 à 1848, c'est à dire, que ce nombre est monté de 124, S29 à 130,738.

MELANGES RELIGIEUX

MOTREAL, 24 AOUT 1849.

SITUATION DE LA CAPITALE.

Les esprits ont été tenus dans le plus grand état d'angoise depuis la publication de notre dernière feuille, à cause de l'alarme naturellement inspirée par la menace faite à plusieurs citoyens qu'en irait incendier leurs propriétés.-Il n'y a eu néanmoins qu'une seule tentative efficace d'incendiat, sur la propriété de M. Devons dont il est question ci-après. Les effets de la terreur out été tels, que nombre de personne, empaquetaient leurs effets les plus précieux, pour être prêtes à s'enfuir au premier avis .- Nous apprenous que les Avocats qui occupent en grand nombre les logements de la rue St. Vincent.ont eru devo'r transporter ailleurs tous leurs li vres, vû que les logements de la cavalerie de M. Fortin étant sur cette ruc, on s'attendait chaque nuit à voir le sen réduire en cendre ce quartier. Dans les rues Dorchester et St. Constant, grand nombre de familles ont sorti leurs essets de leurs maison, pour les mettre en sû. reté ailleurs. Même panique dans les rues St. Dominique et Lagauchetière, nous dit-on .- Plusieurs familles abandonnent la ville. Nous sommes pourtant heureux de pouvoir dire qu'à part les transes dans lesquelles tous les citoyens ont été jetées par les menaces d'incendies et même par quelques tentatives infructueuses pour effectuer ces menaces, les rues n'ont pas été, comme d'ordinaire, remplies de scélérats armés de bâtons etc., pour assommer les gens paisibles, et que les trois dernières muits ont été tranquilles.

Mercredi matin, Son Honneur le Maire a issu une nouvelle Proclamation, faisant appel aux citoyens paisibles et amis de l'ordre, sans distinction d'origine ou de nuance politique, pour aider à empêcher les rassemblements, arrêter les personnes factienses et désordonnées, et rétablir l'ordre et la paix dans la Cité. Le Maire informe que déjà un certain nombre des citoyens les plus influents, Propriétaires ou Locataires, ont, à leur propre réquisition, été assermentés et incorporés comme connétables spéciaux pour maintenir la paix, et il invite tous autres citovens paisibles, propriétaires ou locataires, qui auraient à cœur de ramener l'ordre, de se présenter sans délai à l'Hôtel-de-Ville, en aucun temps tous les jours entre 9 heures A. M. et 4 heures P. M., pour être assermentés et enrôlés comme conné-

A la suite de cette Proclamation, environ 400 connéables ont ète es prinentés.-MM. Moffatt et Badgley fu rent les premiers à solliciter le Maire de saireappel aux bons citevens, sans distinction, pour mantenir la paix, et les Ministres ont concourn nous dit-on, dans cette mesure de conciliation.-Tous les partis paraissent enfin convaincus que les lieus sociaux étaient à la veille d'être brisés, et que les brigands de toute espèce allaient ex ploiter à leur profit les discordes entre citoyens, si tous les hommes qui ont à cœur leur fortune et la sûreté de leurs familles ne prétaient main forte à l'autorité.

On a assermenté comme connétables spéciaux plusieurs citoyens biens reconnus pour être de chauds partisans de l'opposition faite au gouvernement depuis ce printemps. Ce fuit a fait pousser de grandes clameurs à certains journalistes et leur a fait bien maltraiter dans leurs colonnes nos concitoyens les plus respectables. Nous ôsons dire qu'il y manque de modération par ces écrivains dénotent plus de zèle que de prudence et d'expérience. La sage antiquité pour peindre la présomption mal fondée que certains esprits ont de leur force et de leur sagacité, a inventé la fable du téméraire Phaëton, qui se crut capable de conduire le char du soleil, et qui allait imprudemment embraser tou te la terre, s'il n'eût été précipité du char Que de Phaëto is dans nos sociétés du jour! Que d'Icares qui tente raient volontiers d'escala ler le ciel, montés sur des ailes de cire!-Nous saisons ces réflexions parce que nous croyonsque les désordres qu'ilest urgent de réprimer,ne doivent plus être attribués aux passions politiques. Ces passions politiques en ont été la cause plus au moins prochaine, sans doute.

Les incon evables déclamations de la presse, l'appel que des chess politiques firent ci-devant ; aux passions de la clusse sociale du plus bas niveau, les grossières et démoralisantes insultes que l'on a prodiguées à Lord Elgin et aux plus respectables citoyens, ont causé, sans doute, un scandale des plus facheux dans ses résultats. Puisse la leçon être utile pour l'avenir. Mais, à l'heure qu'il est, il semble indubitable, que les incendies et dont nous sommes menacés, sont le fait de certains scéérits qui profitent de l'excitation politique, à l'ombre de laquelle ils peuvent se eacher, pour commettre leurs mésaits et piller les citoyens. Envisageant les évenements sous ce rapport, persuades que le concours des citoyens de toute origine et de toute nuance politique pent contribuer efficacement à rangener l'ordre.

CONTINUATION DE L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE MASON. L'enquête sur la mort du jeune Mason ayant été sus-

et n'ayant pu être continuée mardi, par le manque de

M. Coursolles sut dûment assermenté et répondit qu'il n'avait aucune connaissance personnelle de la mort de Mason. Il avait été en visite chez M. Lafontainc ce soir là, mais il en était parti avant les déchar-

Plusieurs antres personnes se trouvaient là, au nombre pentêtre d'une douzaine; il ne pouvait le dire avec certitude. Il avait laisse la maison de M. Laroner il serait appele à faire une enquête. Il savait que les gens qui étaient dans la maison de M. Lasontaine avaient des armes, et croyait qu'il y étaient venus pour défendre sa propriété. Un des hommes lui avait dit qu'ils avaient reçu un ordre strict de se tenir dans la maison et de no pas attendre dans le jardin ; et il était sous l'impression que la personne qui avait donné cet ordre était l'Hon. Col. Taché, qui était alors dans la maison.

M. McDonald, Avocat, au nom- de la famille du défunt, protesta contre le droit de M. Coursolles à siéger comme Coroner après avoir déclaré qu'il avait été témoin volontaire de l'affaire, et s'être réservé le droit de répondre, comme témoin, à des questions ultérieures de Ste. Elisableth. pendant la durée de l'enquêts.

M. Jones, Coroner conjoint avec M. Goursolles, ajourna l'enquête jusqu'à 3 heures p. m. pour preudre le Pro têt en considération.

A trois heures oprès-midi le Coroner Jones décida qu'il n'y avait aucun motif légitime d'empêcher M. Coursolles de siéger comme Coroner, et qu'il n'avoit pas le droit de l'exclure.

M. Lasontaine comparat et on reprit l'interrogatoire du jour précédent. M. Lasontaine dit que la foule avait force deux portes, dont l'une fermait avec une barre de ser, et avait lancé à deux reprises des pierres et tiré des fusils et des pistolets dans la chambre, brisant les volets et les chassis, et endommageant l'ameublement avant qu'on eût tiré sur elle de l'intérieur de la maison. Qu'alors la populace s'était enfuie. Que s'il avait été seul avez si famille, la maison aurait été incendiée et que lui-même aurait peut-être perdu la vie. Qu'il ne se croyait pas obligé de nommer ceux qui étaient chez lui cette nuit là pour protèger sa propriété. Que par differentes circonstances, il pensait que les assaillants étaient au nombre de 200. Qu'on n'avait pas tiré de la maison avant que les aggresseurs enssent tiré eux-mêmes. Cinq on six coups furent tirés à la fois de la maison. Ses défenseurs étaient des amis prives et non

des hommes de police. L'Hon. E. B. Taché dit qu'il était à sa connaissance personnelle qu'une populace avait attaqué la maison de M. Lafontaine dans la nuit en question. Son témoignage corrobora celui de M. Lafontaine. Il croyait qu'il n'eût pas été possible de se saire entendre de lu foule, et de prévenir le malheur. Personne ne commandait les autres dans la maison. Peut-être qu'à raison de son age et de son position, on a vait déféré à son avis, mais que chacun agit selon qu'il lui plut. Il avait des balles dans son pistolet. Il croyait que l'honneur ne lui permettait pas de nommer ceux qui étaient dans la maison, vû les menaces que l'on avait faites contre eux. Il n'avait pas tiré lui-même; mais si quelqu'un sût entré de sorce dans la maison, il aurait tiré à bout portant. La foule paraissait se composer surtout d'enfants, mais on reconnaissuit aussi des voix d'nommes. Il était alle de lui-même protéger la vie et la propriété de M. Lafontaine, ou partager son sort.

Le Docteur Nelson était dans la maison, donnant ses soins à un homme qui s'était blessé accidentellement. Après quelques autres questions et réponses de M. Taché et de M. Lafontaine, la Cour ajourna à hier à 10 h

Seance d'hier .- L'enquête sut reprise hier, et ensuite des trois témoins MM. Desbarats, Lubin LeBlanc et un jeune homme du nom de Haird. Les jurés se rendi-rent, hiermatin, à la demeure de l'Hon. M. Lasontaine afin de visiter les lieux.

LE MAIRE DE MONTREAL.

Avec quel plaisir et quel vif témoignage d'approbation, nos compatrioles apprendront les actes de bienveillance et de généreux désintéressement de son Honneur le Maire de Montréal !- On nous informe, en esset, que M. Fabre a envoyé 50 piastres à la veuve du pompier qui eut le malheur de perdre la vie à l'incendie de l'Hôtel Donégant. Deplus, M. Fabre a donné £25 aux Sœurs de la Providence, pour le soin des orphelins; £25 au Rév. M. Dowd, pour les orphelins de St. Patrice. et £25 au Rev. M. Bethune pour les orphelins protestants!!

LES INCENDIES - On n'a pu découvrir encore l'origine du feu qui consuma, mardi matin. l'établissement de boulangerie etc, de M. Bowie, rue St. Charles Borromée, et les maisons d'autres citoyens. Il n'y a guère à douter que cet accident n'ait été causé par un incendiaire, mu probablement par quelque haine privée. C'est un fait que le seu sut mis lun li à midi à la clôture de l'une des extrémités de l'établissement.-Des charbons et du bois ayant été introduits par une ouverture.

Les agens des différentes compagnies d'assurance ont fait une nétition à la corporation pour obtenir une enquête sur l'origine des derniers feux ; des recherches | mandait à la générosité des citoyens.—Nous avons le sévères se poursuivent privément sur la cause de l'in-

cendie de l'hôtel Cyrus. Le Herald secondé par d'antres organes de la presse, suggère qu'un officier public soit nommé, avec des pouvoirs pour faire enquête sur chaque incendie, comme le Coroner le fait dans les cas de mort. De cette manière il n'y a pas de donte, disent ces feuilles, qu'on parviendrait à rendre les gens plus soigneux, à découvrir la cause des incendies et à arrêter la vengeance dans le cœur de ceux qui la méditent.

Hier, vers 101 hrs. A. M. le seu sut mis dans le han-gard à bois de M. Devins, tout près du couvent de la Providence, a l'encoignure des rues Mignoue et St. Hu-

Les pompiers arrivèrent assez à temps pour préserver la belle maison et, le reste de l'établissement de ce respectable citoyen. Un ensant a été surpris volant un

NOUVEL ETABLISSEMENT D'EDUCATION ET DE CHARITÉ A STE. ELIZABETH.

On nons prie d'annoncer au public que les Sœurs de charité de Montréal, doivent faire un établissement de leur Maison à Ste. Elisabeth, au commencement de sentembre prochain. La fabrique du lieu a donné pour cela un superbe emplacement dans le village, auprès de l'église. M. Quevillon, curé de la paroisse. fait constrnire a ses propres frais, sur ce terrain, une belle maison a deux étages de ciuquante pieds de long fontaine parce qu'il pensait que quélques personnes re- sur trente six de large. Ontre ce dou, déjà si géné-cevraient des coups de feu, et qu'en sa qualité de Co- reux, il applique un lopin de terre de huit ou neuf arpens au soutien de cet établissement dont le but sera de prendre soin des infirmes et orphelins pauvres de la raroisse. De plus les Sœurs y donneront l'enseignement primaire aux jeunes Demoiselles que l'on voudra bien confier à leurs soins ; les jeunes personnes seront formées aux dissérens ouvrages pratiques dans une maison bien tenue. On recevra des pensionnaires, des demi-pensions; et des externes. Le prix des pensions sera très modéré. L'onverture des classes aura lieu le 15 septembre prochain. Les personnes qui se proposent l'encourager ce nouvel établissement, en y envoyant leurs enfans, pourront s'adresser, pour les conditions, à la Révde. Sour Caron, directrice, où à M. LE Cure

> Il vient de partir pour Québec six sœurs grises demandées par Mgr. l'Archevêque; ce sont les sœurs Murie-Anne Marcelle Mullen, Julie Pilon, Eulalie Perrin, Perpetue Terrinut, Elmir Thérèse Clément et la sœur Dunn, novice. Ces religiouses se chargeront de la direction de l'hospice des orphelins, fonde il y a quelques années par une corporation de dames. Elles se chargeront aussi de l'instruction de jeunes filles.

> Sa Grandent Mgr. Audia, Evêque du Téxas est arrivéhier dans notre ville. Il se propose de descendre très prochainement à Québec.

> ECOLE DES SOURDS-MUETS .- Messieurs les Curés sont priéside vouloir bien informer les parens des Sourds-Muets que l'école na pourra commencer que le sept Septembre.

Les conlations et renseignements nécessaires seront publies dans quelques jours.

FONDATION D'UN HOPITAL A TROY, (N. Y.)

On a eu l'obligeance de nous envoyer deux numéros du Daily Whig, de Troy (N. Y.) d'où nous sommes heucux d'extraire les nouvelles mivantes.

Nous croyons que nos lecteurs prendront d'autant plus d'intérêt à ces nouvelles, que nous avons 2,000 compatriotes Canadiens-Français dans la ville de Troy, et qu'en faisant connaître les œuvres du Rev. Peter Hurermans, Pasteur de l'ég'ise de Ste. Marie, nous avons 'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance envers ce digne et zele ecclesiastique, pour le vis intérêt qu'il porte aux Canadiens, du soin desquels son évêque l'a chargé.

La présence du Prêtre tau par le véritable esprit de son état, ne tarde jamais à se faire sentir par les plus beaux résultats philantropiques et humanitaires. De ceci, la ville de Troy suit aujourd'hui l'heureuse expérience. Le Rèv. P. Havermans n'habite dans son sein que depuis peu d'années, et déjà, il rappelle celui dont l'évan-gile a dit!: " Il pussa faisant le bien." Il n'y avait pas d'hôpital à Troy pour y soulager ces douleurs innombia bles qui tombent comme une avalanche sur la pauvre humanité, surtout sur la classe la plus dénuée. Par les efforts de M. Havermans et la coopération d'autres citoyens, une institution bien exigée par les besoins aussi bien que des plus louables dans son objet,va y être éri-

Le Général Wool, récomment couronné des lauriers mexicains, ayanı été invité par M. Havermans à accomplir la cérémonie du placement de la pierre angulaire, répondit très-cordialement et très-gracieusement à l'appel. Voici les détails de cette cérémonie, qui cut lieu mercredi, le 15 août., dans l'après-midi ; pous les traduisons du Daily Whig du 18 noût.

" A 3 heures les procédés commencerent à l'église Ste. Marie, par le chant d'une hymne, exécuté par les enfant de l'École du Sabbat, avec accompagnement de l'orgue, après lequel les enfans sortirent en bon ordre sous la surveillance de leurs maîtres. Il est intéressant de savoir que sept ou huit cents enfants, tons appartenants à l'école du Sabbat, de Ste. Marie, étaient présents et offraient un spectacle tel que nous n'en avons jamais vu de plus satisfaisant. Par les louables et infatigables efforts du Rév. M. Havermans, cette tendre jeunesse a été rénnie comme dans un même bercail; et chaque jour elle reçoit un enseignement utile et propre à faire des chrétiens et des citoyens."

"Le service catholique du soir étant terminé: M. Havermans adressa à l'auditoire des observations marquées au coin d'une chaleureuse philantropie, de la charité chrétienne, d'un zele patriotique, et de cette dévotion servente qui le caractérise. Ces remarques si bien appropriées, furent goûtées comme elles devnient l'être."

" Quand M. Havermans cut fini, l'hon. A. K. Hadley, invité à faire le discours de circonstance, s'acquittade la tâche avec benucoup d'apropos, joignant le sentiment à l'élégance des expressions."

" Le gén. Wool exposa alors le but de l'institution qu'on allait ériger et sit sentir combien elle se recomplaisir d'apprendre que \$945 ont été sonscrites."

" Vint ensuite la cérémonie de la distribution des médailles de mérite aux élèves de l'école : ces ensans passèrent en rangs devant le Général, qui suspendait au cou de chacun d'eux une jolie médaille, portant une inscription eppropriée. C'était un spectacle vraiment agré ible, et personne ne pouvait s'empêcher de souhaiter un houreux succès au Père Havermans, dans sa hon ne œuvre."

" L'assistance marcha ensuite en procession vers le site du sutur hôpital; où le Général sit la cérémonie du

placement de la première pierre." "Sur cette pierre, on lit l'inscription suivante: Pierre angulaire de l'Hopital de Troy, posé par le Gen John. E. Wool, A. E. U., le 15 août 1849.—Les dimensions de l'édifice sont de 66 pieds sur 40, à trois étages. Les Prêtres présents à la cérémonie étaient les RR. Vankeeth, Farley, Conroy et Kyle."